N°19 DÉCEMBRE 2013

Le Miey

JOURNAL INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MIEY DE BÉARN

« Petite Enfance
Une nouvelle crèche à Uzein

Sommaire

P. 2-3 Mot du Président et mode d'emploi des élections
P. 4-5 Redevance incitative et grille tarifaire 2014
P. 6 Immobilier d'entreprises et Aérosite
P. 7 Transport à la demande
P. 8 SCOT et Marchés de producteurs
P. 9 Cyber-base et service jeunesse
P. 10 La crèche « Les Pesquits »
P. 11 La place des parents au RAM

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

LE MODE D'EMPLOI

Les élections des conseillers municipaux et des conseillers intercommunaux auront lieu les 23 et 30 mars prochains. De nouvelles règles électorales vont modifier les habitudes des électeurs.

Une nouveauté : en plus des conseillers municipaux, le scrutin devra également permettre d'élire les élus qui siègeront au conseil communautaire du Miey de Béarn, jusque là désignés directement par les conseils municipaux.

Sur le territoire de la Communauté de communes, il faut désormais :

- faire une distinction entre les communes de moins de 1000 habitants, et les communes de plus de 1000 habitants (population municipale au 1er janvier 2014)
- observer une parité homme-femme avec une alternance stricte sur les listes présentées, la tête de liste n'étant pas comptée (tête de liste et 1er adjoint peuvent être du même sexe).
- les communes seront représentées au conseil communautaire selon les sièges qui leur sont réservés, plus un suppléant (remplaçant si démission en cours de mandat)

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Communes concernées : Aubertin, Aussevielle, Beyrie en Béarn, Bougarber, Caubios-Loos, Laroin, Momas, Saint Faust, Siros

Élection des conseillers municipaux

Il n'y a pas de changement pour ces communes dans le mode électoral. Le scrutin reste plurinominal majoritaire avec panachage.

L'électeur a la possibilité de rayer des noms sur les listes ou de ne réserver son vote qu'à un seul nom.

Élection des conseillers communautaires

Les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, selon l'ordre du tableau des conseillers municipaux établi en fonction des résultats des suffrages, et le nombre de sièges réservés à la commune plus un suppléant (exple : le Maire, le 1er adjoint pour 2 sièges, le 2nd adjoint en suppléant).

Chacun a la possibilité de démissionner de sa désignation au conseil communautaire ; dans ce cas c'est le suivant sur la liste qui représentera la commune, en respectant la parité homme-femme.

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Communes concernées : Arbus, Artiguelouve, Denguin, Poey de Lescar, Uzein

Élection des conseillers municipaux

La loi du 17 mai 2013 abaisse le seuil d'application du scrutin de liste paritaire de 3 500 à 1 000 habitants. Le vote des électeurs doit se porter sur une liste entière et non sur une liste partielle avec panachage.

Tout bulletin comportant des noms rayés sera déclarée comme nul.

La liste élue se voit attribuer la moitié des sièges plus un, les sièges restant étant distribués à la proportionnelle entre la liste élue et les autres listes.

Élection des conseillers communautaires

Sur le même bulletin de vote figureront la liste candidate aux élections municipales (à gauche) et la liste candidate aux élections communautaires (à droite). Ces deux scrutins feront l'objet d'un seul et même vote.

Les conseillers communautaires seront désignés dans l'ordre exact de la présentation de la liste des candidats, avec une parité homme/femme ou femme/homme avec une alternance stricte. La tête de liste n'est pas comptée pour cette alternance.

L'attribution des sièges se fera selon les mêmes règles appliquées au scrutin municipal.

REPRÉSENTATION DES COMMUNES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La loi du 31 décembre 2012 a modifié les dispositions de l'article L 5 2111-6-1 du Code général des collectivités territoriales, concernant la désignation de conseillers communautaires.

L'application stricte de la loi n'aurait pu donner que 21 sièges au conseil communautaire, mais la loi laissant une porte ouverte aux accords locaux, les élus ont souhaité fixer la représentation des communes à 29 sièges, au regard de leur population.

3 sièges : Denguin, Artiguelouve, Poey de Lescar, Uzein
2 sièges : Arbus, Laroin, Aussevielle, Saint Faust, Bougarber, Aubertin, Siros
1 siège : Momas, Caubios-Loos, Beyrie en Béarn

MOT DU PRÉSIDENT

Cet édito est pour moi l'occasion d'évoquer quelques faits importants qui ont marqué cette fin 2013.

Tout d'abord, la crèche d'Uzein a ouvert ses portes en septembre dernier : enfants, familles et personnels ont pu prendre leurs repères dans ces nouveaux bâtiments. Cette crèche vient harmoniser l'offre en matière de structure d'accueil collectif pour la petite enfance sur le Miey de Béarn, et est un complément à l'offre de garde chez les assistantes maternelles du secteur.

Ensuite, après un long travail préparatoire, les communes, le Miey de Béarn et le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques ont signé un contrat territorial les liant pour les trois ans à venir. Comme pour toutes les collectivités et tous les territoires du département, c'est une démarche mettant en avant les projets qui seront soutenus financièrement pendant cette période par le Conseil Général.

Les résultats de l'étude sur le devenir du territoire, que j'ai évoquée dans le numéro de juin, ont été présentés. Le travail effectué dans un climat serein, constructif et dans le respect des volontés des équipes en place, donne une vision complète de notre intercommunalité et des intercommunalités proches. Il permettra aux élus qui auront à prendre en main l'avenir du territoire, d'avoir tous les éléments afin que soit choisie la meilleure orientation pour le devenir de nos communes.

Je voudrais aussi souligner la visite de Madame la Ministre Michèle Delaunay sur notre territoire en octobre dernier. Elle a mis en valeur le travail effectué par la commune de Poey de Lescar et par la Communauté de communes dans le domaine des services à la personne.

Je tiens enfin à attirer votre attention sur les élections des 23 et 30 mars prochains, avec de nouvelles règles encadrant les scrutins. Des explications vous sont données ci-contre.

Je terminerais en saluant les élus qui se sont investis au sein de leur commune et du Miey de Béarn, et qui ne solliciteront pas un nouveau mandat.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une excellente année 2014

Didier LARRIEU, Président du MIEY DE BÉARN

Signature du contrat territorial

La Communauté de communes et l'ensemble de ses communes ont signé le contrat de territoire proposé par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, une réelle déclaration d'intentions pour leurs futurs projets.

Ce contrat lie les signataires pour 3 ans, pour une subvention globale de 4 461 954 €.

Une ministre à Poey de Lescar

Madame Michèle Delaunay, Ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, était à Poey de Lescar le 12 octobre dernier pour inaugurer l'ADMR, le Pôle de services du Miey de Béarn ainsi que d'autres bâtiments communaux.

Une belle occasion pour Madame Delaunay de retrouver ses racines béarnaises en gratifiant le territoire de sa présence.

REDEVANCE INCITATIVE

UN ACTE CITOYEN AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

La redevance incitative est en place sur la Communauté de communes du Miey de Béarn, depuis le 1er janvier 2013. Cette redevance vient remplacer la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères, indiquée sur la fiche d'imposition foncière.

La redevance incitative facture les usagers directement, en fonction du volume d'ordures ménagères résiduelles et du nombre de présentations à la collecte. Du fait de son caractère incitatif, le comportement des usagers vis-à-vis du tri a été modifié. L'observation des performances de tri des habitants du Miey de Béarn en atteste.

ÉVOLUTION DES TONNAGES

Les deux graphiques suivants montrent l'évolution des tonnages pour les ordures ménagères déposées dans les conteneurs poubelles, ainsi que le tonnage de collecte sélective déposée dans les caissettes jaunes.

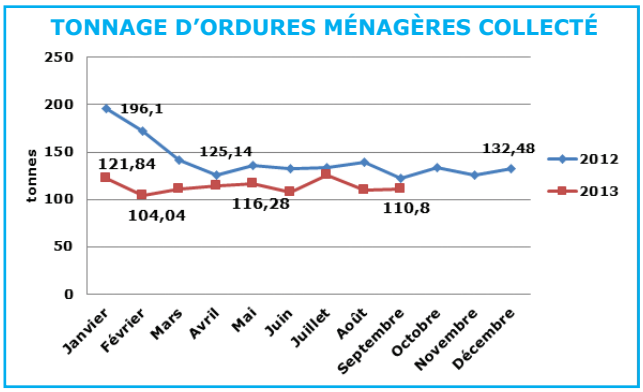

Pour les conteneurs poubelles, on constate une diminution des tonnages dès la mise en place de l'extension des consignes de tri le 1er avril 2012. Les changements apportés par cette extension ont permis de simplifier le geste de tri des habitants :

- en augmentant le nombre d'emballages pouvant être déposés dans la caissette jaune
- en facilitant leur identification : tous les emballages plastiques sont devenus recyclables, et non seulement les bouteilles et flacons en plastique comme cela était le cas avant

A cela s'ajoute l'incitation à mieux trier avec la mise en place de la redevance incitative. L'année « blanche » de 2012, une simulation de la redevance incitative sans facturation, a aussi eu un impact non négligeable en amenant une prise de conscience. Chaque foyer a pu estimer ce qu'il aurait du payer cette année là avec la redevance incitative, ce qui a entraîné de nouvelles habitudes de tri et une amorce de la baisse du tonnage d'ordures ménagères.

Cette baisse se retrouve en 2013, avec une diminution de -20% du tonnage collecté par rapport à 2012.

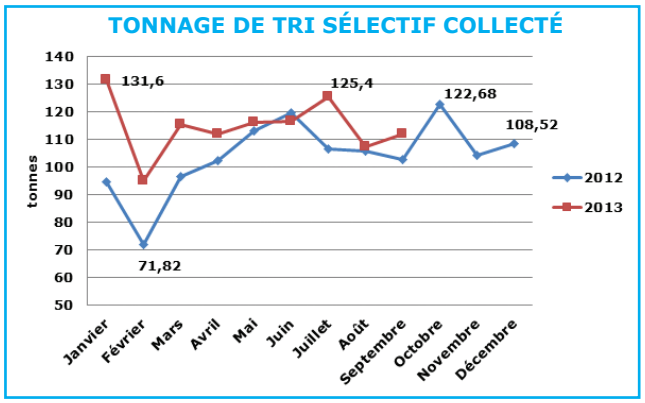

Parallèlement aux observations de la baisse du tonnage des ordures ménagères, le changement des comportements a eu un effet important sur le tonnage de collecte sélective.

L'augmentation est de +12 % par rapport à l'année 2012, traduisant un tri plus important mesuré dans le ramassage des caissettes jaunes.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANT

L'effort de tri sélectif continue à évoluer dans le bon sens, il devrait permettre d'atteindre en 2013 une performance supérieure à 100 kg/hab/an.

En parrallèle, on observe que depuis 2009 la production d'ordures ménagères et assimilés a été divisée par deux selon les estimations 2013.

Ces résultats positifs et la prise de conscience de chacun sur l'importance de mieux trier demandent à être confirmés et confortés.

Une question, un doute sur le tri sélectif ?

Vous pouvez contacter le service déchets ménagers au **0 800 00 79 40**
(numéro vert, gratuit depuis un poste fixe).
Une deuxième caissette jaune peut-être mise à votre disposition par la communauté de communes.

La grille tarifaire indique sur quelles bases la redevance incitative est appliquée à chaque foyer du territoire du Miey de Béarn.

Elle évolue chaque année en fonction du coût global du service, du nombre d'usagers, du nombre de bacs de chaque volume en place et d'une estimation du tonnage des ordures ménagères à incinérer.

Avec les bons résultats obtenus par le tri sélectif, elle n'évoluera que peu cette année.

Elle a été votée pour l'année 2014, le tableau ci-dessous précise les différents tarifs et rappelle les tarifs 2013.

TARIFS 2014	VOLUMES DES BACS EN SERVICE				
	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	770 litres
Part fixe annuelle (12 levées incluses)	**122,02 €**	**153,03 €**	**184,04 €**	**246,06 €**	**457,96 €**
	part fixe 2013 : 123,33 €	*part fixe 2013 : 154,99 €*	*part fixe 2013 : 186,65 €*	*part fixe 2013 : 249,89 €*	*part fixe 2013 : 466,34 €*
Coût levée supplémentaire (calculé à partir de la 13ème levée)	**5,05 €**	**7,57 €**	**10,09 €**	**15,14 €**	**32,38 €**
	coût 2013 : 4,58 €	*coût 2013 : 6,87 €*	*coût 2013 : 9,16 €*	*coût 2013 : 13,75 €*	*coût 2013 : 29,40 €*

Pour les résidences secondaires, la part fixe ne comprend que 6 levées incluses. Si l'usager vient plus régulièrement dans son logement secondaire, les autres levées seront facturées dans la part variable.

EXEMPLES

CALCULS de FACTURATION ANNUELLE
pour 18 SORTIES, 26 SORTIES et 52 SORTIES

		120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	770 litres
18 Sorties	Part fixe (12 sorties incluses)	122,02 €	153,03 €	184,04 €	246,06 €	457,96 €
	Coût des 6 sorties supplémentaires	30,30 €	45,42 €	60,54 €	90,84 €	194,28 €
	Montant total 2014	**152,32 €**	**198,45 €**	**244,58 €**	**336,90 €**	**652,24 €**
	Montant 2013	***150,81 €***	***196,21 €***	***241,51 €***	***332,48 €***	***642,74 €***
26 sorties	Part fixe (12 sorties incluses)	122,02 €	153,03 €	184,04 €	246,06 €	457,96 €
	Coût des 14 sorties supplémentaires	70,70 €	105,98 €	141,26 €	211,96 €	453,32 €
	Montant total 2014	**192,72 €**	**259,01 €**	**325,30 €**	**458,02 €**	**911,28 €**
	Montant 2013	***187,45 €***	***251,17 €***	***314,89 €***	***442,48 €***	***877,94 €***
52 sorties	Part fixe (12 sorties incluses)	122,02 €	153,03 €	184,04 €	246,06 €	457,96 €
	Coût des 40 sorties supplémentaires	202,00 €	302,80 €	403,60 €	605,60 €	1 295,20 €
	Montant total 2014	**324,02 €**	**455,83 €**	**587,64 €**	**851,66 €**	**1 753,16 €**
	Montant 2013	***306,53 €***	***429,79 €***	***553,05 €***	***799,98 €***	***1 642,34 €***

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de régler les factures pour l'enlèvement des ordures ménagères, le prélèvement automatique va être mis en place en 2014.

Pour le paiement de la facture du 1er semestre 2014, il vous sera possible d'opter pour ce mode de règlement. Pour cela, il faut : ☛ remplir la demande de prélèvement SEPA jointe à votre dernière facture ☛ joindre un RIB ☛ renvoyer le tout à la Communauté de communes du Miey de Béarn.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

L'HÔTEL D'ENTREPRISES ACCUEILLE SES PREMIERS LOCATAIRES

L'hôtel d'entreprises construit sur la zone d'activités du Lagoué, est le premier projet public de ce type sur le Miey de Béarn. Il concrétise ainsi la volonté de proposer une offre complémentaire à la commercialisation de terrains aux entreprises.

La conjonction « local neuf / loyer attractif » a su séduire deux entreprises en création. Ainsi, MILLENIUM, agence de communication et de design graphique, et BÉARN BIGORRE CONFORT, entreprise de conseil en isolation thermique du logement, ont intégré l'hôtel d'entreprises au début de l'été. Un seul module (bureau et dépôt) reste donc disponible.

Les premiers occupants de l'hôtel d'entreprises

Par ailleurs, dans le souci de continuer à œuvrer pour le développement de l'activité économique sur son territoire, la Communauté de Communes vient de lancer les études d'architecte en vue de la réalisation d'un autre immobilier d'entreprises, plutôt orienté vers l'accueil d'activités tertiaires et de services.

Quelques chiffres :

6 mois	de travaux
10	entreprises ont réalisé les travaux
260 m²	de locaux professionnels à louer
80 m²	disponibles
150 m²	occupés par les services techniques de la Communauté de communes

ZONE D'ACTIVITÉS AÉROSITE

VERS LA DÉFINITION D'UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

L'AÉROSITE est une zone d'activités (ZA) située sur la commune d'Uzein, aux abords immédiats de l'Aéroport Pau-Pyrénées. Elle présente la particularité de permettre le rattachement des terrains à la piste, pour les entreprises qui en exprimeraient le besoin.

Après l'abandon par le groupe « La Poste » du projet de centre de tri et afin de promouvoir l'AÉROSITE, la Communauté de Communes a intégré la démarche de prospection d'entreprises conduite par le Conseil Général. Les actions menées et les moyens mis en oeuvre ont pour objectif d'attirer dans le département de nouveaux investisseurs des secteurs aéronautique et aérospatial.

Si les résultats de cette démarche sont mitigés, elle a néanmoins permis l'émergence de la marque Nature & Technology. Celle-ci vise à valoriser auprès des acteurs économiques les caractéristiques des Pyrénées-Atlantiques, en tant que département de tradition aéronautique et territoire propice aux expérimentations et au développement d'applications spatiales, en raison de l'éventail de son cadre naturel (littoral, montagne, forêt, …).

En parallèle, une étude est en cours pour l'AÉROSITE : il s'agit de définir un positionnement de marché pour cette ZA (en terme de secteurs d'activité à prospecter), au moyen notamment d'une analyse de ce qui se pratique ailleurs en France et en Europe sur des ZA similaires.

Les conclusions de cette étude orienteront la décision de lancer (ou non) les travaux d'aménagement et de viabilisation de l'AÉROSITE.

Le journal du tri n°7

LE JOURNAL DU TRI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MIEY DE BEARN - DECEMBRE 2013

Expérimentation sur l'extension des consignes de tri

Depuis le 1er mars 2012, la Communauté de communes du Miey de Béarn participe à une expérimentation nationale, coordonnée par Eco-Emballages, pour tester à l'échelle industrielle le recyclage de tous les emballages en plastique.

3,7 millions de français sont concernés, dont 38 000 habitants dans la région Aquitaine, regroupés sur 3 intercommunalités béarnaises : quelques communes de la Communauté de communes Ousse Gabas, le SIECTOM Coteaux Béarn Adour, et toutes les communes de la Communauté de communes du Miey de Béarn.

Cette expérimentation concerne 51 collectivités et 32 centres de tri sur l'ensemble du territoire national.

Les premiers résultats concernant le Miey de Béarn étaient très positifs : une hausse importante du tonnage du tri sélectif en 2012, avec une baisse du tonnage des ordures ménagères. Ces résultats, bien supérieurs à ceux constatés dans les autres collectivités en expérimentation, s'expliquent par l'effet cumulé de la mise en place de cette extension des consignes de tri des plastiques et de la redevance incitative.

En 2013, cette évolution se poursuit comme on peut le voir sur les graphiques ci-dessous.

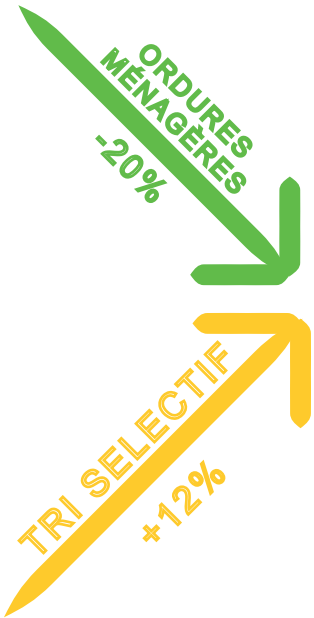

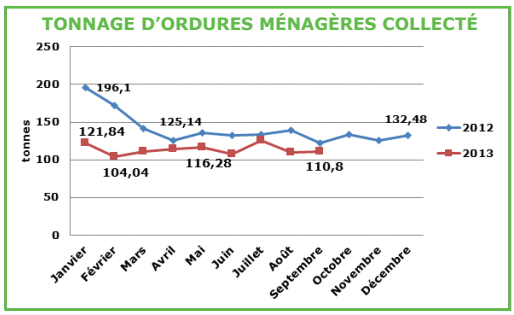

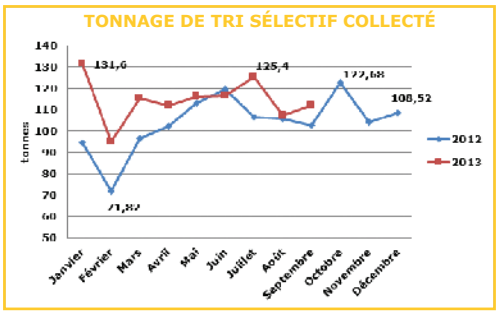

Enquête sur l'extension des consignes de tri des plastiques

Résultats du baromètre réalisé sur le territoire du Miey de Béarn par Eco-Emballages :

- 96 % des personnes interrogées sont des trieurs systématiques et réguliers
- les moyens mis en place sont jugés insuffisants (caissettes trop petites)
- 84 % des personnes interrogées pensent que le geste de tri est plus clair et a été facilité par l'extension des consignes de tri

Enquête réalisée par téléphone auprès de 180 personnes

Fin de l'expérimention en décembre 2014

L'expérimentation de l'extension des consignes de tri des plastiques se termine en décembre 2014. Les modalités de généralisation devrait être définies sous peu. L'extension des consignes se poursuit donc sur le territoire du Miey de Béarn.

ECO EMBALLAGES

Communauté de communes du Miey de Béarn

Rappel des consignes de tri

Bouteilles et flacons en plastique

Journaux, magazines, annuaires, prospectus

Briques alimentaires

Boîtes de conserves, bidons métalliques, aérosols, barquettes, canettes

Cartons et cartonnettes

Pots, barquettes et autres emballages plastiques

Sacs et emballages en plastique

Il est rappelé que SEULS LES EMBALLAGES en plastique sont recyclables. Les objets en plastique (tuyau, montre…) sont à mettre à la poubelle ou à porter en déchetterie.

La collecte des DASRI *

*** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux**

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) présentent un risque potentiel pour les agents qui manipulent ces déchets. Plusieurs de ceux ci ont été retrouvés par des agents de tri des déchets sur la chaine de tri sélectif. Ces déchets ne doivent être en aucun cas jetés avec les ordures ménagères ou les emballages recyclables.

UNE BOÎTE SPÉCIALEMENT ADAPTÉE

Les particuliers en auto-traitement doivent déposer leurs seringues, aiguilles et tout objet tranchant ou coupant dans les boîtes spécialement adaptées à ces déchets. Elles sont disponibles gratuitement dans les pharmacies.

Une fois remplie, **la boîte doit être amenée à la déchetterie**.

Ces boites sont ensuite prétraitées dans une unité de traitement située à côté de l'usine d'incinération de Lescar, puis incinérées. Ce service permet d'éviter que ces déchets à risque se retrouvent dans les ordures ménagères.

Ces DASRI ne doivent pas être déposés dans les caissettes jaunes

Le coût du service en 2012

Le calcul des coûts du service 2012 est basé sur la méthode Comptacoût de l'ADEME qui prend le coût réel du service en tenant compte de l'ensemble des charges.

	FRAIS de GESTION	COLLECTE	TRANSPORT TRAITEMENT	TOTAL
TRI SELECTIF	69 251,4 €	263 931,4 €	183 356,6 €	Dép. 516 539,4 € Rec. 218 571,1 €
ORDURES MENAGERES	48 394,8 €	223 281,7 €	225 265 €	Dép. 506 941,5 € Rec. 26 912,8 €
DÉCHETTERIE	712,7 €	151 504,2 €		Dép. 152 216,9 €
AUTRES DECHETS piles, composteurs encombrants	3 563,3 €	4 282,2 €		Dép. 7 845,5 € Rec. 4 214,3 €

Comprend l'achat des composteurs, des bornes à piles et la collecte par Emmaüs

Total dépenses	1 183 543,3 €
Total recettes	249 698,2 €
Coût du service	933 845 €

Détails des recettes couvrant les dépenses
Outre le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

- Soutiens financiers d'Eco-Emballages et Eco-Folio : 158 934,2 €
- Vente des matériaux issus de la collecte sélective : 70 470,2 €
- Autres produits* : 20 284,8 €

* participation de collectivités voisines pour la collecte des déchets, recettes des composteurs, aides reprises aux investissements.

Pour 100 € payés par les usagers pour le service

- **38,74 €** sont affectés à la collecte et à l'incinération des ordures ménagères
- **37,79 €** sont affectés à la collecte et au tri des emballages ménagers
- **13,16 €** sont affectés à la collecte et au tri des autres déchets dont 12,80 € pour les seules déchetteries
- **10,30 €** aux frais de fonctionnement (frais de structure, personnel, communication...)

EVOLUTION DES COÛTS DU SERVICE (en € par habitant / an)

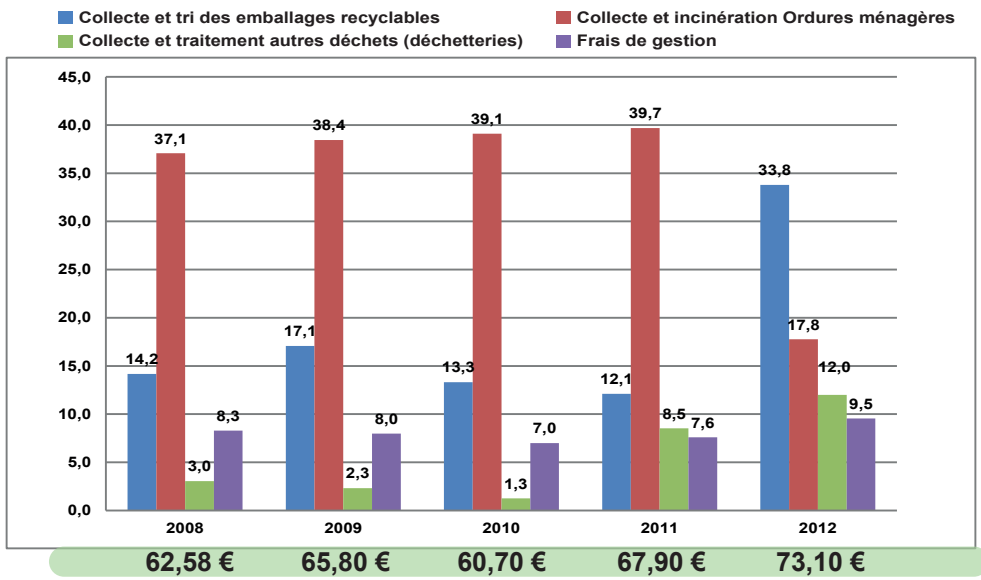

2008	2009	2010	2011	2012
62,58 €	65,80 €	60,70 €	67,90 €	73,10 €

Coût net du service (€ / hab)

COÛT DE L'INCINÉRATION
€ TTC par tonne

TGAP : Taxe Générale Activité Polluante

2008	103,39 € (+2%)	pas de TGAP
2009	110,77 € (+7%)	dont TGAP à 4 € / t
2010	122,38 € (+10%)	dont TGAP à 4 € / t
2011	125,75 € (+2,7%)	dont TGAP à 5,20 € / t
2012	130,97 € (+4,1%)	dont TGAP à 6,40 € / t
2013	140,01 € (+7%)	dont TGAP à 8 € / t

Le recyclage

De la caissette jaune jusqu'à la production de bouteilles

Les matériaux recyclables déposés dans la caissette jaune s'autorisent une seconde vie grâce au geste de tri que chacun fait chez lui.

Selon une étude réalisée par l'ADEME à l'échelle nationale, en 2008 les matières de récupération représentent 17 millions de tonnes sur une production totale de déchets ménagers de 39,5 millions, soit 42,9 % de matériaux pouvant être réutilisés.

L'enjeu du tri est donc double :

- limiter l'impact environnemental en réduisant la production des matières premières nécessaires
- économiser de l'énergie

Schéma du recyclage des emballages en plastique

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter à la mairie de votre commune le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Une synthèse est également téléchargeable sur le site du Miey de Béarn.

Communauté de Communes du Miey de Béarn - 64 230 POEY de LESCAR
Tél. 05 59 68 79 80 Fax 05 59 68 62 85 Courriel dechets@mieydebearn.fr Site dechets.mieydebearn.fr

MobiliMiey, C'EST PARTI !

Nous vous l'annoncions dans les précédents numéros de ce journal : **MobiliMiey**, le service de transport à la demande du Miey de Béarn, a démarré le 17 septembre.

Favoriser la mobilité des habitants du Miey de Béarn, proposer une solution alternative à la voiture, réduire le budget transports des ménages, autant de raisons qui ont conduit à mettre en place **MobiliMiey**.

Ce service fonctionne uniquement sur réservation :

N°Vert 0 800 64 24 64

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Le minibus prend en charge les personnes à leur domicile, les conduit vers l'une des destinations prédéfinies et les ramène ensuite chez eux.

L'effort financier de la Communauté de Communes, complété par une subvention du Conseil Général, permet de proposer ces déplacements à un coût modeste pour l'usager (2 € le trajet). **MobiliMiey** permet à tous les habitants (le véhicule est notamment adapté au transport des personnes à mobilité réduite) de se déplacer en toute sécurité pour effectuer leurs achats, mener leurs démarches administratives ou se rendre sur leurs lieux de loisirs.

Béarn Bigorre Voyages, prestataire de MobiliMiey

Une plaquette de communication détaille le fonctionnement du service : n'hésitez pas à prendre contact avec la Communauté de Communes pour vous la procurer, ou à aller sur le site du Miey de Béarn (www.mieydebearn.fr), rubrique « Vivre » et « transport » à la demande, pour la consulter et trouver des informations complémentaires.

MobiliMiey
Un autre moyen de se déplacer sur le Miey de Béarn !

Témoignage de Jacqueline de Bougarber

« Étant seule et sans permis de conduire, j'attendais avec impatience la mise en place du transport à la demande, que j'avais déjà vu sur d'autres communes. Je suis très satisfaite, je l'utilise tous les mardis, pour des déplacements médicaux, les courses ou pour rendre visite à ma mère sur Pau en prenant la correspondance avec le réseau IDELIS depuis l'Aéroport. Je suis plus indépendante qu'auparavant, où je sollicitais ponctuellement une voisine.
Le personnel est très gentil, attentionné et humain, ça me rassure. Le coût est très raisonnable pour un service qui fonctionne sur demande.
Je souhaite que ce service perdure, il faut le faire connaître, j'en parle autour de moi pour attirer de nouveaux usagers, les convaincre d'essayer. Ce service peut être complémentaire de la voiture. Peut-être qu'il manque une destination vers Lescar en partant de Bougarber, pour convaincre plus de monde de l'utiliser. »

Témoignage d'Olivier d'Aubertin

« J'ai utilisé récemment MobiliMiey pour me rendre au marché de Jurançon depuis mon domicile. J'ai été séduit tant par la prestation du transporteur, sa ponctualité, sa courtoisie, que par la souplesse de ce service, quasiment sur-mesure pour l'usager.
Bien que conduisant régulièrement, ce service constitue un complément idéal dans mon cas, ne serait-ce que parce qu'il permet de s'affranchir de certaines contraintes relatives au stationnement. Le coût modique est également à mettre en perspective par rapport à la qualité du service rendu.
Je ferai de nouveau appel à MobiliMiey, notamment pour me rendre sur Pau via la correspondance gratuite sur le réseau IDELIS.
Je recommande ce service somme toute simple d'utilisation, la seule petite difficulté étant l'accès à la centrale de réservation téléphonique, qui demande un peu de patience en raison du grand nombre d'appels. »

SCOT

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE GRAND PAU

SCOT : derrière cet acronyme, se cache le Schéma de COhérence Territoriale, document d'urbanisme qui vise à planifier le développement du Grand Pau à l'horizon 2030.

Elaboré par le Syndicat Mixte du Grand Pau, qui regroupe 1 Communauté d'Agglomération (CA Pau Portes des Pyrénées), 8 Communautés de Communes (CdC du Canton d'Arzacq, du Canton de Garlin, de Gave et Coteaux, du Luy de Béarn, du Miey de Béarn, Ousse-Gabas, du Pays de Morlaàs, de Thèze) et 3 communes enclavées, il vise à orienter ce territoire de 145 communes et environ 227 000 habitants vers un développement mieux organisé.

Après une phase de définition de grands principes (PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables), il entre dans sa phase terminale avec le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui établit des prescriptions et recommandations en matière d'habitat, de déplacements, d'économie ou encore d'environnement, qui s'imposeront et devront donc être traduites dans les documents de planification de toutes les communes (cartes communales et plans locaux d'urbanisme).

L'objectif est d'arrêter ce document début 2014 afin d'envisager une approbation définitive par les nouvelles équipes municipales.

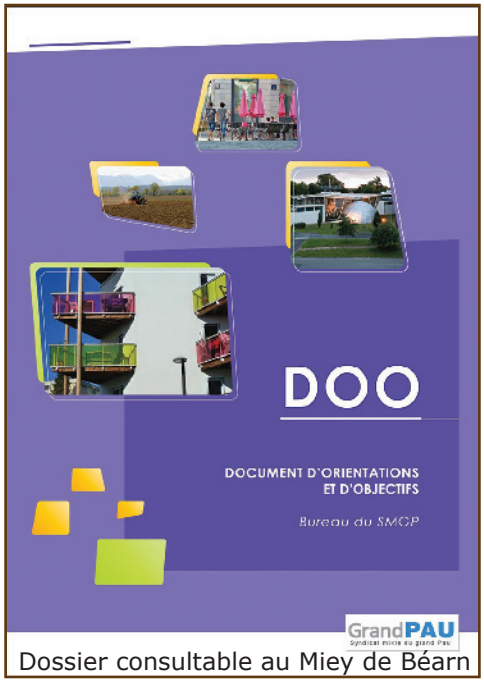

Dossier consultable au Miey de Béarn

Contact : Syndicat Mixte du Grand Pau - 2 Bis Place Royale 64 010 PAU cedex
Tél. 05 59 11 50 56 – Courriel contact@grandpau.fr

AGRICULTURE

MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS®

UNE BELLE RÉUSSITE POUR LES 2 MARCHÉS ORGANISÉS EN 2013

Une première expérience avait eu lieu en 2012 avec un marché de producteurs ; dans la continuité l'édition 2013 a connu un franc succès.

Les 2 Marchés de Producteurs de Pays® organisés par la Communauté de Communes en relation avec la chambre d'agriculture et les communes de Poey de Lescar (14 juin) et Artiguelouve (5 juillet) ont connu un réel succès puisqu'ils ont attiré environ 500 personnes au total.

Plusieurs facteurs ont contribué à la réussite de ces rendez-vous : une météo très favorable, une animation enthousiaste (école de musique intercommunale Croche-Pattes, démonstration de zumba), la collaboration dynamique des associations qui tenaient la buvette (Poeysurson31, comité des fêtes d'Artiguelouve), sans oublier bien entendu la qualité des produits proposés, permettant de faire un repas complet.

A Poey de Lescar comme à Artiguelouve, les tables étaient bien remplies

Les producteurs, les visiteurs venus en famille ou entre amis, les communes d'accueil : tout le monde s'accorde à dire que ces marchés ont été une vraie réussite.

2014 devrait voir à nouveau ces manifestations reconduites, ce qui contribuera à les installer durablement dans le paysage culturel local.

CYBER-BASES DU MIEY

SENSIBILISATION ET GRATUITÉ

Les Cyber-bases sensibiliseront durant le 1er trimestre 2014 sur la fin du support de la version XP de Windows.

Après 12 ans de bons services, Windows XP tirera définitivement sa révérence le 8 avril 2014. Passé cette date, plus aucun support ou correctif de sécurité ne sera disponible. Ce n'est pas anodin, cela ouvrira en grand les portes pour les pirates informatiques et les futurs virus : toutes les attaques contre votre ordinateur ne seront plus stoppées, et ce malgré les antivirus qui ne pourront réajuster pour une protection totale.

Quelle alternative avez-vous ?

- Passer à Windows 8 : attention si votre machine à plus de 3 ans, il est fort possible que cela ne soit pas possible.
- Passer à Linux : comparable à Windows, il est libre et gratuit.

Besoins d'explications ou d'aide dans votre décision ? N'hésitez pas à rendre visite à la Cyber-base de Poey de Lescar dès janvier 2014. Des ateliers spécifiques seront proposés durant le premier trimestre.

Gratuit pour les résidents du Miey de Béarn

Depuis le 1er octobre 2013, les habitants du Miey de Béarn (sur présentation d'un justificatif) accèdent aux activités des cyber-bases gratuitement. Pour les extérieurs, les tarifs passent au trimestre : 10 € d'adhésion, 8€ pour le forfait ateliers illimités.

MISSION LOCALE ET SERVICE JEUNESSE

COUP DE POUCE AU PERMIS ET ANIMATIONS

Coup de pouce au permis

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire, le Miey de Béarn et la Mission Locale souhaitent soutenir financièrement les jeunes pour qui le manque du permis de conduire est un frein dans leur recherche d'emploi.

Depuis fin 2013, les jeunes (18-25 ans) du territoire accompagnés par Michèle PRAT, conseillère Mission locale, peuvent en fonction de critères bien précis, bénéficier d'une aide financière pour le permis de conduire, couvrant les coûts du code.

Vous pouvez contacter la conseillère Mission Locale au 05 59 98 90 40 - permanence sur rendez-vous, les jeudis de 9 à 12h au pôle de services - lou sendé - à Poey de Lescar (proche centre médical)

Salon AQUITEC

Le service jeunesse organise un déplacement gratuit en bus, à « AQUITEC », le salon régional de l'orientation, de la formation, des métiers et de l'emploi, le samedi 8 février 2014 à Bordeaux-Lac.
Rendez-vous : Communauté de communes du Miey de Béarn, 4 rue principale à Poey de Lescar
Horaires : départ 8h, retour 18h.
Ouvert aux jeunes et aux parents à partir de 14 ans, inscription obligatoire avant le 28 janvier 2014 auprès de Christelle, animatrice au service jeunesse
Tél. : 06 84 23 87 85 ou 05 59 68 79 80

Atelier C.V et Lettre de motivation, pour améliorer sa recherche de job d'été

Durant les vacances de Pâques, le service jeunesse, la Mission locale de Pau et la Cyber-base du Miey de Béarn organisent un atelier « CV et lettre de motivation », le mardi 15 avril 2014 de 14h à 17h à Poey de Lescar.

Durant cette après-midi, les jeunes pourront-être conseillés pour réaliser ou améliorer leurs CV et lettre de motivation, et bénéficier d'infos pratiques pour rechercher efficacement des offres d'emplois via des forums organisés autour de Pau ou internet.
Rendez-vous : Service Jeunesse au pôle de services - lou sendé - à Poey de Lescar (proche centre médical)
A prévoir : clef USB, ébauche de C.V et lettre de motivation.
Contact et inscription : obligatoire avant le 8 Avril 2014 auprès de Christelle, au 06 84 23 87 85

CRÈCHES DU MIEY DE BÉARN

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE CRÈCHE « LES PESQUITS »

Après la prise de compétence « Petite enfance » en 2010, puis l'extension et la restructuration de la crèche l'Ile aux enfants à Laroin, le Miey de Béarn a homogénéisé son offre en matière de multi accueil de la Petite enfance avec l'ouverture de la crèche « les Pesquits » à Uzein. Nous vous proposons d'entrer dans l'intimité de celle-ci.

Cette structure offre un complément à l'accueil chez les assistantes maternelles, il permet de pallier au manque de places en accueil collectif sur le secteur. La crèche a accueilli les premiers enfants le 2 septembre 2013, leurs arrivées progressives se sont déroulées sur la période de septembre à novembre. Parents et enfants semblent bien avoir trouvé leur place dans cette nouvelle structure.

LE BÂTIMENT

Le bâtiment comprend :

- un vestiaire avec un meuble à double entrée (vestiaire / salle de bain) qui permet aux parents d'y déposer les vêtements de rechange de la journée
- une salle d'activité, des meubles d'une hauteur de 50 cm permettent de créer une zone calme avec tapis et coussins, une zone de jeux sur table, une de jeux variés et un coin dînette
- une pièce de lecture, espace polyvalent en fonction de l'âge des enfants accueillis, aménagée à certains moments de l'année pour l'accueil des bébés
- un réfectoire avec une terrasse attenante pour pouvoir manger dehors en fonction de la météo
- les dortoirs sont au nombre de trois et sont aménagés avec des lits hauts, bas et des couchettes en fonction de l'âge des enfants.
- un jardin avec une partie en herbe et une partie recouverte d'un préau, avec un sol souple amortissant
- une cuisine aménagée pour permettre la remise en température des plats qui sont livrés en liaison froide le matin même

LE PERSONNEL

L'équipe est composée :

- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 2 auxiliaires de puériculture
- 2 agents d'animation
- 1 agent de service

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Il est pensé autour du respect du rythme des enfants. La première année de fonctionnement va permettre à l'équipe d'évaluer et d'apporter les ajustements nécessaires au projet pédagogique.

Valérie Mari, directrice des «pesquits»

Crèche « les Pesquits »

- **ouverture de 7h30 à 18h30**
- **7, allée du Bruscos 64230 Uzein**
- **05 59 71 33 70**
- **creche.uzein@mieydebearn.fr**
- **site : creches.mieydebearn.fr**

Quelques chiffres

- 15 places
- une vingtaine de familles
- superficie : 237m²
- 21 pièces
- 6 employées

LA PLACE DES PARENTS AU RAM

Le Relais Assistantes maternelles est un lieu d'information, de rencontre et d'écoute pour les parents.

Parents, vous recherchez des informations sur :

- les différents mode de garde autour de chez vous (crèches, garde à domicile...)
- les assistantes maternelles disponibles sur votre commune ou près de votre lieu de travail
- la rédaction d'un contrat de travail
- le contrat de travail, la rémunération, la règlementation des congés payés de votre assistante maternelle
- les aides financières à l'embauche d'une assistante maternelle

Le relais propose des temps d'information personnalisés avec la coordinatrice ou l'animatrice du RAM, sur rendez-vous, les mardi et jeudi entre 14h et 17h, et le mercredi entre 9h et 12h pour répondre à des demandes spécifiques pour l'accueil de l'enfant en structure collective (crèches) ou familiale (chez une assistante maternelle).

Il accompagne les parents dans le travail de séparation avec leur enfant, dans les démarches administratives liées à l'embauche d'une assistante maternelle, et informe sur les droits et devoirs en tant que parent-employeur. Il soutient aussi les parents tout au long de l'accueil de leur enfant.

Parents,

- vous êtes nouveaux dans la région et vous cherchez à rencontrer d'autres parents
- vous attendez un enfant et souhaitez échanger sur l'accouchement, l'allaitement, l'arrivée de Bébé
- vous souhaitez que votre enfant rencontre et joue avec d'autres enfants

Le RAM accueille les futurs parents, les parents ou les grands-parents en charge d'un enfant, avant l'entrée à l'école à « L'Espace Parents-Enfants », tous les jeudis matin entre 9h30 et 11h30. C'est un espace de jeu privilégié entre parents et enfants, entre enfants. C'est aussi un lieu de rencontre et de partage d'expériences entre parents, avec l'accompagnement et le soutien de la coordinatrice du relais.

Cet espace est gratuit et libre d'accès, hors vacances scolaires.

Le programme de l'Espace Parents Enfants est inscrit dans le journal trimestriel du RAM disponible au relais, à la Communauté de communes du Miey, dans les mairies du territoire ou sur le site du Miey de Béarn.

Le Relais propose également à tous les parents des soirées débat sur des thèmes touchant à l'éducation de leur enfant, animées par des intervenants spécifiques, ainsi que des soirées d'information sur la législation du travail des assistantes maternelles.

Pour tout renseignement vous pouvez prendre contact avec Claire Richard, coordinatrice du RAM :
Tél. 05 59 68 86 37 ou par mail ram@mieydebearn.fr

Prochaines soirées à destination des familles :

- « les repas des jeunes enfants : plaisir, difficultés et enjeux », le jeudi 30 janvier 2014 à 20h30
- « la règlementation des congés payés applicables aux assistantes maternelles », le mardi 25 mars 2013 à 20h30

transports64
à la demande

2 € le trajet
gratuit pour les moins de 10 ans

MobiliMiey

Un autre moyen de se déplacer sur le Miey de Béarn !

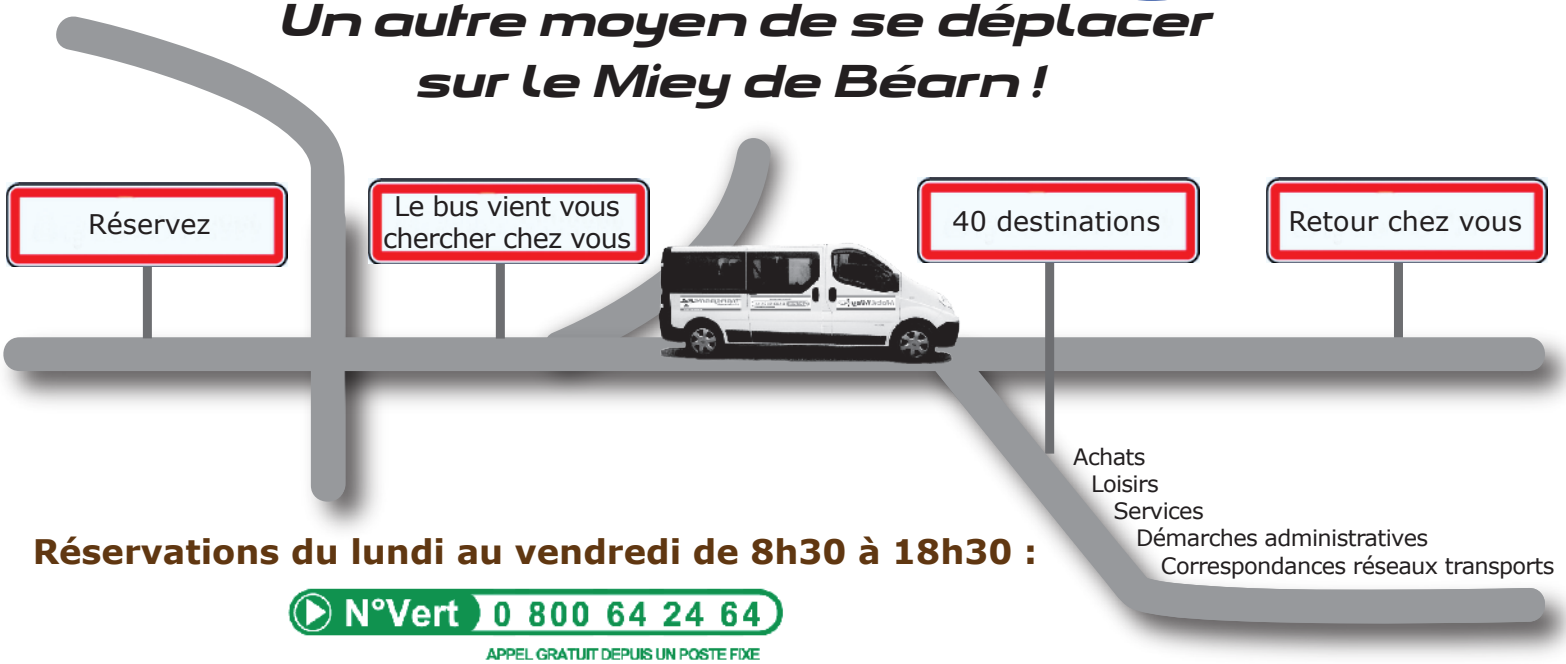

Réservations du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 :

N°Vert 0 800 64 24 64

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.mieydebearn.fr

www.transports64.fr

PYRENEES ATLANTIQUES
CONSEIL GENERAL

Service de Transport à la demande — *Le Département avance !*

Le Miey numéro 19, journal de la Communauté de Communes du Miey de Béarn
Directeur de la publication : Didier Larrieu - Conception/réalisation : Commission Culture, Service interne, Laurent Duclos – Photos Miey de Béarn
Dépôt légal : décembre 2013 – Imprimé sur du papier recyclé écolabellisé